



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
Jugendamt JA

Bureau de promotion des enfants et des jeunes
Fachstelle für Kinder- und Jugendförderung

Bd de Pérolles 24, case postale 29, 1705 Fribourg

T +41 26 305 15 30, F +41 26 305 15 59
www.fr.ch/sej

Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (CEJ)

Objectifs annuels 2022

La Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) détermine les objectifs suivants pour l'année 2022 :

1^{er} trimestre 2022

1. Préaviser le Concept d'encouragement précoce et son plan de mesures élaboré dans le cadre de la plateforme EP et transmettre un préavis à la DSAS.

2^{ème} trimestre 2022

2. Prendre connaissance de l'évaluation du Plan d'action «Je participe!» 2018-2021 et la transmettre pour information à la DSAS.
3. Préaviser les mesures du Plan d'action «Je participe!» 2022-2026 et transmettre un préavis à la DSAS.
4. Revoir et confirmer le processus adopté pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action «Je participe!» (fichier Excel).
5. Prendre connaissance des résultats de la consultation des jeunes effectuée dans le cadre du Plan de soutien jeunesse et les transmettre à la DSAS avant publication.
6. Prendre connaissance du rapport de sondage effectué auprès des élèves de 6H et de 10H et le transmettre à la DSAS avant publication.
7. Renouveler la commission et réfléchir à l'intégration de nouvelles personnes impliquées dans la réalisation des mesures du PA 22-26.
8. Remercier le Président sortant qui prend sa retraite et choisir un nouveau président.

3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2022

9. Inviter le Directeur de la DSAS lors d'une séance de la commission en vue de faire connaissance.
10. Discuter des recommandations du Comité de l'ONU relatif aux droits de l'enfant aux cantons et transmettre un préavis de priorité à la DSAS.
11. Préaviser les mesures prioritaires du PA «Je participe!» 22-26 à mettre en œuvre en 2023

Fribourg, le 15/03/2022

Stéphane Quéru,
Président de la CEJ